

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 juin 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h15.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 4), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir du 2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au 62), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINÉAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : M. Fabien PELLETIER suppléant de Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS (jusqu'au 62) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilly-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Etaient présents en visioconférence :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLIOLLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damine HUGUET, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET, Mme Agnès MARTIN **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Laurent CROIZIER

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO, J. CHETTOUH à F. BAEHR, C. DEVESA à A. POULIN, L. GAGLIOLLO à A. POULIN, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à S. WANLIN, V. HALLER à N. SOURISSEAU, D. HUGUET à JE. LAFARGE, JE. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à F. BOUSSO, T. PETAMENT à L. FAGAUT (à partir du 4), Y. POUJET à N. BODIN, JH. ROUX à M. ZEHAF (à partir du 63), J. SORLIN à S. COUDRY, C. VARET à L. FAGAUT (à partir du 4), R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à V. MAILLARD, V. DRUGE à P. AYACHE, R. BOROWICK à B. VUILLEMIN, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à J. SIMONDON, P. CONTOZ à D. HUOT, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS à E. BOURGEOIS (à partir du 63), P. PERNOT à F. PRESSE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC-ANSART, L. ALLAIN à F. TAILLARD, D. JACQUIN à F. LAIDIE, D. LEGAIN à J. ADRIANSEN, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005750

Rapport n°61 - Le Grand Huit, une saison nomade de spectacles jeune public dans le Grand Besançon – Soutien à la 3ème saison 2021-2022 organisée par Côté Cour Convention entre l'association Côté Cour, Scène conventionnée « Art, enfance, jeunesse » et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Le Grand Huit, une saison nomade de spectacles jeune public dans le Grand Besançon – Soutien à la 3^{ème} saison 2021-2022 organisée par Côté Cour
Convention entre l'association Côté Cour, Scène conventionnée « Art, enfance, jeunesse » et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapporteur : M. Michel JASSEY, Vice-Président

Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Manifestations / actions culturelles »	Montant prévu au BP 2021 : 130 000 € Montant de l'opération : 30 000 €

Résumé :

Ce rapport concerne la 3^{ème} saison du projet « Le Grand Huit », une saison nomade de spectacles jeune public et familiaux que l'association Côté Cour, scène conventionnée « Art, enfance, jeunesse » conçoit et met en œuvre sur le territoire du Grand Besançon. Il est proposé d'accorder une subvention à Côté Cour de 30 000 € pour la réalisation de cette 3^{ème} saison 2021-2022, à partir de la rentrée 2021.

I. Présentation de Côté Cour :

Côté Cour, scène conventionnée « Art, enfance, jeunesse » du territoire grand-bisontin, organise depuis plus de 25 ans la diffusion de spectacles pour le jeune public et le public familial en Franche-Comté. Unique scène conventionnée en France sans lieu fixe, l'association diffuse en itinérance des spectacles à destination des scolaires, dans une démarche d'éducation artistique et de démocratisation de l'accès au spectacle vivant. Principalement proposés en milieu rural, ces spectacles favorisent la rencontre des publics les plus éloignés des équipements culturels avec une offre artistique de qualité. Les représentations ont lieu dans des salles polyvalentes spécialement aménagées pour l'occasion par les techniciens de Côté Cour, avec l'aide des communes.

Grâce à ce savoir-faire, Côté Cour complète l'offre des lieux institutionnels de la culture (théâtres, salles de spectacles, etc.) s'attachant à travailler en co-construction permanente avec les communes, les associations, les enseignants et les structures culturelles de chaque territoire.

Côté Cour mène, en complément du travail de diffusion et aux côtés des équipes éducatives, un ensemble d'actions d'éducation artistique visant à préparer l'enfant à sa position de spectateur et d'acteur de la vie culturelle présente et future (rencontres et échange avec les artistes, résidences, ateliers de pratique, « avant-spectacles » et « après-spectacles »...).

II. Présentation du projet « Le Grand Huit » :

L'association Côté Cour, Scène conventionnée Arts Enfance Jeunesse du territoire grand-bisontin a proposé en 2019 à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole de concevoir et mettre en œuvre une saison nomade de huit spectacles jeune public, intitulée Le Grand Huit. Ces spectacles sont ouverts au grand public, aux enfants et à leur famille, à un tarif modéré (8 et 5 €). Les représentations se déroulent hors temps scolaire dans les communes du Grand Besançon qui ont candidaté à l'accueil des spectacles.

Les spectacles de la saison du Grand 8 sont proposés aux 45 communes (non riveraines du Doubs) de sept secteurs (est, ouest, plateau, nord, dame blanche, saint-vitois, sud-ouest). Le choix des 8 communes d'accueil s'effectue parmi les communes qui se sont portées candidates, sur la base de critères techniques, des caractéristiques des salles et des spectacles, de la disponibilité des compagnies artistiques et d'une répartition territoriale équilibrée.

La programmation de Côté Cour est constituée de spectacles professionnels de compagnies locales, nationales et internationales, dans les domaines suivants : théâtre, objets, musique, danse, marionnettes, ombres, cirque, conte, etc. Les spectacles retenus, de qualité artistique reconnue par le réseau professionnel institutionnel, ont pour objectif de révéler la diversité et le dynamisme de la création artistique régionale, nationale et internationale et de témoigner aussi de l'actualité des écritures contemporaines dans le domaine du spectacle jeune public.

Le travail administratif de contractualisation et d'organisation des tournées, le travail technique de montage, démontage, d'accueil des compagnies et du public ainsi que la rémunération et la prise en charge des frais de repas et d'hébergement des artistes et des personnels techniques sont assurés par l'association. Côté Cour possède le savoir-faire et le matériel pour transformer une salle polyvalente en salle de spectacle (gradins, équipements d'accroche, tapis de danse, matériel son et lumière).

Les bibliothèques des communes d'accueil ou de leur secteur sont associées par Côté Cour pour organiser un petit temps convivial en lecture avant et après le spectacle, autour d'ouvrages choisis sur la thématique du spectacle.

Il est demandé une participation logistique aux communes candidates et en particulier la mise à disposition à titre gracieux d'une salle en capacité d'accueillir du public et un spectacle. Il peut être aussi envisagé que des associations locales puissent être associées pour assurer un relais d'information et/ou proposer un supplément d'animation (goûter, ateliers, activités avant et après le spectacle...).

III - Bilan des saisons 1 (2019-2020) et 2 (2020-2021) du Grand 8 :

La première saison s'est déroulée d'octobre 2019 à février 2020 avant d'être interrompue en raison de la pandémie de COVID 19. Les représentations prévues de mars à mai 2020 ont dû être annulées. 4 spectacles sur 8 ont pu être présentés et ont rencontré un franc succès, emportant pour chacun l'adhésion des publics et des communes d'accueil (Nancray, Geneuille, Pouilley-les-Vignes et Amagney). Le bilan de la première saison est globalement très positif : jauge quasi atteinte à chaque représentation, doublage d'une séance à petite jauge devant l'afflux des réservations, diversité des publics du Grand Besançon (habitants de la commune d'accueil, des communes environnantes, de Besançon), accueil de publics non habitués, pour certains se rendant à un spectacle pour la première fois, très bonne adhésion des publics aux propositions artistiques et à l'organisation globale. Les 4 représentations annulées devaient se dérouler à Pelousey, Pouilley-Français, Mamirolle et Audeux.

La deuxième saison 2020-2021 est impactée encore plus sévèrement : seule l'inauguration de la saison a pu se dérouler à Pelousey, dans des conditions sanitaires toutefois contraintes, avec public distancié, masqué et temps de convivialité supprimés. Les autres séances tout public ayant toutes dû être annulées, Côté Cour a veillé à maintenir les propositions dans les communes d'accueil avec les équipes artistiques et communales en direction des structures d'animation, périscolaires et des établissements scolaires. Un spectacle live par visio-conférence d'une compagnie belge programmée lors de la saison a pu aussi être présenté en direct devant 150 spectateurs. Les jauges initialement prévues pour l'ensemble des représentations devaient permettre d'accueillir 1185 spectateurs pour la saison 2020/2021 du Grand 8. A la date du 10 mars 2021, Côté Cour a pu accueillir 412 spectateurs soit un taux de remplissage de 54% des jauges prévues pour les spectacles qui ont eu lieu et 35% de la jauge totale.

IV. Proposition de soutien à Côté Cour par Grand Besançon Métropole pour la mise en œuvre de la 3^{ème} saison du « Grand Huit » :

Cette proposition rencontre les objectifs suivants de la politique culturelle de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole :

- soutenir une offre culturelle de qualité, dans toutes les disciplines artistiques et conviviale sur le territoire de l'agglomération,
- favoriser l'accès du plus grand nombre à l'art et la culture,
- développer l'offre culturelle en milieu rural,
- encourager la construction, le renforcement et le développement de projets culturels partenariaux,
- soutenir la création, l'émergence artistique et les artistes du territoire.

Cette initiative s'inscrit ainsi dans le Projet de territoire du Grand Besançon qui, parmi ses sept projets prioritaires, intègre « la culture à tous les niveaux », articulé autour des axes suivants :

- promouvoir de véritables locomotives culturelles au bénéfice de l'offre grand public, dans toutes les disciplines artistiques,
- favoriser la création artistique pour apporter du rayonnement et accompagner l'épanouissement de tous,

et dont l'une des actions (action 62) vise à construire, renforcer et développer les événements culturels et festifs, affirmer leur dimension nationale et la marque de Grand Besançon Métropole.

Cette saison nomade permet en effet :

- de proposer aux familles et enfants du territoire du Grand Besançon une saison de 8 spectacles jeune public de grande qualité, d'octobre à mai, à un tarif accessible à tous, conçue et organisée par Côté Cour,
- de faire découvrir aux habitants de l'agglomération des ressources artistiques professionnelles révélatrices de la diversité et du dynamisme de la création artistique locale, nationale et internationale en direction du jeune public et témoignant de l'actualité des écritures contemporaines dans des domaines variés : théâtre, objets, danse, marionnettes, ombres, cirque, conte, etc,
- de créer un rendez-vous privilégié de partage en famille, autour d'une œuvre artistique,
- de contribuer à l'éducation artistique des enfants,
- de mettre en valeur les communes, les équipements, les bibliothèques, les associations et les acteurs du territoire du Grand Besançon,
- de constituer sur le territoire du Grand Besançon une nouvelle offre culturelle.

A ce jour, Côté Cour construit la 3^{ème} saison, avec 9 spectacles programmés sur 8 mois dans 8 communes entre octobre 2021 et mai 2022. Une compagnie du territoire est programmée durant cette saison ainsi que des compagnies nationales et internationales. 13 communes ont confirmé leur souhait d'accueillir un spectacle du Grand 8 pour cette saison à venir : Dannemarie-sur-Crête, Devecey, Ecole-Valentin, Geneuille, Mamirolle, Nancray, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Saône et Tallenay.

Le budget prévisionnel du Grand 8 s'élève à 50 520 € (58 940 € avec valorisations). L'association sollicite Grand Besançon Métropole à hauteur de 40 000 €, soit la subvention octroyée en 2020. Suite à des annulations liées à la crise sanitaire (Mardis des Rives 2020), un redéploiement exceptionnel et complémentaire de 10 000 € fut possible au sein de la Direction de l'Action Culturelle en 2020 pour la 2^{ème} saison du Grand 8. Toutefois pour cette 3^{ème} saison, ce redéploiement n'est à ce jour plus envisageable, le budget 2021 ayant été reconduit à périmètre constant et les Mardis des Rives étant programmés pour l'été 2021.

Il est donc proposé de soutenir la 3^{ème} saison du Grand Huit de l'association Côté Cour à hauteur de 30 000 €, soit au même montant que la première saison, et de le formaliser sur la base d'une convention entre Côté Cour et Grand Besançon Métropole pour définir les modalités de sa mise en œuvre. Cette convention sera complétée pour chacune des représentations par une convention tripartite entre la commune d'accueil, Côté Cour et Grand Besançon Métropole.

Une évaluation sera réalisée à mi-parcours du projet et à son issue afin d'étudier l'opportunité de son renouvellement pour la saison 2022-2023.

M. Cyril DEVESA, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

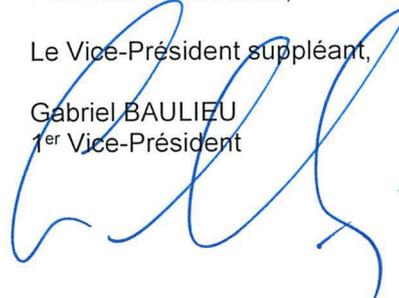
- **se prononce favorablement sur :**
 - o **la mise en œuvre et les modalités du projet Le Grand Huit par l'association Côté Cour sur le territoire du Grand Besançon,**
 - o **l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € à l'association Côté Cour pour la mise en œuvre de la 3^{ème} saison du Grand Huit,**

- **autorise Madame La Présidente ou son représentant, à :**
 - o **signer les conventions et avenants à intervenir ;**
 - o **prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Convention 2021-2022

**entre l'association Côté Cour, Scène conventionnée « Art, enfance, jeunesse »
et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole**

**pour l'organisation de la 3^{ème} saison du Grand 8, saison nomade de spectacles
jeune public dans le Grand Besançon**

Entre les soussignés:

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par Anne Vignot, sa Présidente, agissant en cette qualité, dûment habilitée par délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2021, ci-après désignée « Grand Besançon Métropole » dans la présente convention,

d'une part,

ET

L'association Côté Cour, représentée par Philippe Claus, son Président, domiciliée 14 rue Violet à Besançon, ci-après désignée « l'association » dans la présente convention, n° SIRET : 518 914 023 00016, Code APE : 9002 Z

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les engagements des deux parties concernant la réalisation de la troisième saison du projet artistique et culturel Le Grand Huit, saison nomade de spectacles jeune public se déroulant dans 8 communes du Grand Besançon, proposé et mis en œuvre par l'association.

Article 2 : Engagements de l'association

2.1 – Présentation du projet Le Grand Huit

L'association s'engage à assurer la conception, l'organisation et la mise en œuvre de la prochaine saison du Grand Huit, saison nomade de spectacles jeune public, se déroulant dans 8 communes du Grand Besançon, de la manière suivante :

- conception : élaboration de la saison d'octobre 2021 à mai 2022 (neuf spectacles jeune public donnés dans huit communes différentes du Grand Besançon sur 8 mois), relations contractuelles avec les compagnies, rémunération des compagnies, établissement d'une grille tarifaire adaptée, communication.
- organisation : choix des communes et des salles d'accueil des spectacles, relations avec les communes, établissement du calendrier de la saison, des plannings, prises de contact avec les partenaires sur place, notamment les bibliothèques locales.
- mise en œuvre : transformation de la salle polyvalente mise à disposition par la commune en salle de spectacle avec son matériel et ses personnels techniques, montage et démontage avec les compagnies, ou organisation d'un spectacle hors les murs, accueil des compagnies (gradins, équipements d'accroche, tapis de danse, matériel son et lumière notamment), prise en charge des frais de repas et d'hébergement des artistes et des personnels techniques, accueil du public, billetterie.

Les spectacles proposés s'adressent aux enfants et aux familles et sont accessibles à un tarif modéré (8 et 5 €). Les représentations se déroulent hors temps scolaire, entre octobre et mai, dans huit communes du Grand Besançon qui candidatent à l'accueil des spectacles. Les huit communes d'accueil sont choisies parmi 45 communes non riveraines du Doubs de sept secteurs (est, ouest, plateau, nord, dame blanche, saint-vitois, sud-ouest) du Grand Besançon.

Grand Besançon Métropole a convié les maires de 45 communes du Grand Besançon à une réunion en visioconférence le 2 mars 2021 afin que Côté Cour leur présente la prochaine saison. Suite à cette présentation, 13 communes ont confirmé leur souhait d'accueillir un spectacle du Grand 8 pour cette 3^{ème} saison (Dannemarie-sur-Crète, Devecey, Ecole-Valentin, Geneuille, Mamirolle, Nancray, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Saône et Tallenay).

Le choix des 8 communes d'accueil pour cette troisième saison s'effectue, en concertation avec Grand Besançon Métropole, principalement sur la base des critères techniques des spectacles, des caractéristiques des salles, de la disponibilité des compagnies ainsi que des annulations de la première saison.

La programmation de Côté Cour est constituée de spectacles professionnels de compagnies locales, nationales et internationales, dans les domaines suivants : théâtre, objets, musique, danse, marionnettes, ombres, cirque, conte, etc. Les spectacles retenus, de qualité artistique reconnue par le réseau professionnel institutionnel, ont pour objectif de révéler la diversité et le dynamisme de la création artistique régionale, nationale et internationale et de témoigner aussi de l'actualité des écritures contemporaines dans le domaine du spectacle jeune public.

L'association propose d'organiser une « ouverture » de saison dans la première commune d'accueil, sous la forme d'un après-midi festif et convivial, où se succèdent deux spectacles, ateliers parents/enfants, jeux ou autres animations, coin lecture et goûter.

Les bibliothèques des communes d'accueil ou de leur secteur sont associées par Côté Cour pour organiser un petit temps convivial en lecture avant et après le spectacle, autour d'ouvrages choisis sur la thématique du spectacle.

2.2 – Obligations comptables et bilans

L'association s'engage à fournir à Grand Besançon Métropole pour le 31 mai 2022, au plus tard :

- ses comptes et bilans de l'exercice 2021 ainsi que tous documents propres à faire connaître les résultats de son activité.

Grand Besançon Métropole pourra se faire transmettre tous documents comptables nécessaires conformément à la réglementation en vigueur.

2.3 - Communication

L'association s'engage à mentionner le soutien de Grand Besançon Métropole dans toutes ses actions de communication et sur toutes ses publications.

Article 3 : Engagements de Grand Besançon Métropole

Pour soutenir l'association dans la mise en œuvre de la 3^{ème} saison du Grand Huit, Grand Besançon Métropole s'engage à lui apporter une aide financière, logistique, en communication et en coordination, notamment dans le lien avec les communes du Grand Besançon.

3.1 - Moyens financiers

Sous réserve du vote du budget, Grand Besançon Métropole s'engage à allouer à l'association une subvention d'un montant de 30 000 € pour la conception, l'organisation et la mise en œuvre de la saison 2021-2022 du Grand Huit.

3.2 - Montants et modalités de versements

La subvention fera l'objet de deux versements par Grand Besançon Métropole à l'association :

- 50 % de la subvention, soit 15 000 €, à la signature de la présente convention,
- 50 % de la subvention, soit 15 000 €, en février 2022.

Toute modification liée aux présentes dispositions fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

3.3 Soutien logistique et de communication

Dans la mesure de ses possibilités, Grand Besançon Métropole étudie et répond, au cas par cas, aux demandes en moyens logistiques et en communication de l'association concernant le projet Le Grand Huit.

Il est aussi demandé une participation logistique aux communes d'accueil, en particulier la mise à disposition, à titre gracieux, d'une salle en capacité d'accueillir le public et le spectacle. Il peut être aussi envisagé que des associations de la commune d'accueil puissent être associées pour assurer un relais d'information et/ou proposer un supplément d'animation (goûter, ateliers, activités avant et/ou après le spectacle).

Article 4 : Evaluation

Une évaluation à mi-parcours sera effectuée aux alentours du 15 janvier 2022. L'éventualité d'une reconduction du Grand Huit, sur la saison 2022-2023, dans le cadre d'une nouvelle convention, sera également discutée au cours de cette évaluation à mi-parcours.

Le versement de la 2^{ème} partie de la subvention s'effectuera en février 2022 après cette évaluation à mi-parcours.

Une évaluation finale du projet sera effectuée, entre le 1er juillet et le 30 septembre 2022.

(cf annexe évaluation du conventionnement).

Article 5 : Modification des statuts

En cas de modification de statuts, l'association devra fournir à Grand Besançon Métropole, dans un délai de deux mois, toute modification apportée à la forme, à la dénomination, ou autre de ses statuts.

Article 6 : Responsabilité artistique et financière

L'association assumera la totalité des responsabilités artistiques et financières liées aux engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention.

Elle souscrira à ce titre les assurances (notamment responsabilité civile organisateur de spectacles) nécessaires à son activité.

Elle se conformera strictement à toutes les obligations législatives et réglementaires afférentes à son activité et notamment : droit du travail, droit fiscal, droit commercial, prescriptions de sécurité, réglementation afférente aux spectacles.

Grand Besançon Métropole ne pourra en aucune manière être inquiété ou rendu responsable des éventuels manquements de l'association à ses obligations.

Article 7 : Durée

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2022. Elle ne sera pas renouvelable par tacite reconduction.

Chacune des parties devra faire connaître ses intentions en vue d'un éventuel renouvellement, trois mois avant la date d'expiration de la convention.

Article 8 : Résiliation de la convention

Après un préavis par courrier recommandé avec A/R, demeuré sans réponse dans un délai d'un mois, Grand Besançon Métropole se réserve le droit de résilier la présente convention sans qu'une indemnité ou dédommagement quelconque puisse être réclamée par l'association :

- en cas de liquidation judiciaire de l'association,
- en cas de non respect des obligations prévues à la présente convention.

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de litige, seuls les tribunaux de Besançon sont compétents.

Fait à Besançon, en quatre exemplaires, le

Philippe Claus

Anne Vignot

Président de l'association Côté Cour

Présidente de Grand Besançon Métropole.

Annexe :
Evaluation du conventionnement :

La convention précise (article 4) qu'une évaluation à mi-parcours sera effectuée aux alentours du 15 janvier 2022. Les prolongements des relations entre Grand Besançon Métropole et l'association, dans le cadre d'une nouvelle convention, seront également discutés au cours de cette évaluation à mi-parcours. Aussi, un bilan moral d'étape, un bilan d'étape financier du projet en cours, un dossier artistique du Grand 8 pour la saison 2022-2023, le budget prévisionnel du projet pour la saison prochaine et le budget prévisionnel de l'association, seront transmis par l'association à Grand Besançon Métropole au cours du premier trimestre 2022.

Les comptes de l'association 2021 (bilan comptable et compte de résultat) seront adressés à Grand Besançon Métropole au plus tard pour le 31 mai 2022.

Une évaluation finale du projet sera effectuée, entre le 1er juillet et le 30 septembre 2022. A cette fin, l'association communiquera en amont à Grand Besançon Métropole les bilans moral et financier définitifs de la saison 2021/2022.

Pour effectuer l'évaluation à mi-parcours au 15 janvier 2022, un premier rendez-vous sera proposé à l'association avec la Direction Action Culturelle, puis un second avec le Vice-Président délégué à la Culture et la Direction Générale Adjointe des Services.

Pour effectuer l'évaluation finale, un premier rendez-vous sera proposé à l'association avec la Direction Action Culturelle, autour de la mi-septembre, puis un second avec le Vice-Président délégué à la Culture et la Direction Générale Adjointe des Services, entre fin septembre et mi-octobre 2022.

L'évaluation portera sur la réalisation des objectifs et des engagements fixés dans la convention au regard des actions, des objectifs, des indicateurs pris comme références d'évaluation :

LE GRAND HUIT

Références d'évaluation / indicateurs :

1 – Références quantitatives

Action	Objectifs	Indicateurs	Valeurs 2019/2020	Valeurs 2020/2021	Valeurs repères
LE GRAND HUIT	Fréquentation générale	Nombre de spectateurs	386 spectateurs (pour 4 spectacles)	1185 spectateurs prévus hors contexte sanitaire (pour 10 spectacles) 412 spectateurs à la date du 10 mars 2021	1000
		Diffusion	Nombre de propositions artistiques	8 (4 réalisées)	11
		Nombre de représentations	8 (4 réalisées)	16 réalisées	8
		Type de spectacle (domaine artistique)	Pluridisciplinaire (théâtre, danse...)	Pluridisciplinaire (théâtre, danse...)	Pluridisciplinaire
		Nombre de spectacle(s) hors les murs programmé(s)	RAS	2 (hors repositionnement COVID)	1 ou 2
		Diverses formes proposées au croisement de certaines disciplines (préciser lesquelles)	cirque et théâtre ; poème visuel, sonore et textile ; théâtre et clown	8 – marionnettes cirque - théâtre spectacle live en visio - installation concert - danse - clown - conte et musique	4 environ
		Nombre de compagnies internationales invitées	4 en 2019/2020 (3 belges et 1 italienne)	4 en 2020/2021 (3 belges et 1 italienne)	1 ou 2

		Nombre de compagnies nationales invitées	4 en 2019/2020	7	5 ou 6
		Nombre d'artistes/compagnies/ groupes du territoire invitées	1 en 2019/2020 (compagnie Prune)	2 (Brouillard et Tortue)	1 dans l'idéal
Soutien à la création artistique		Nombre de créations originales	0	1	0
		Nombre de créations originales de compagnies locales	0	1	0
Développement des partenariats et inscriptions sur le territoire		Nombre de partenariats avec des structures du territoire	3 bibliothèques en 2019/2020	1 seule bibliothèque en raison de la pandémie – 4 ALSH FRANCAS – 1 maison de quartier - Envoi de consignes d'écriture ludiques à l'ensemble des bibliothèques normalement en lien hors COVID	Prévision de sollicitations de bibliothèque
		Nombre de communes d'accueil des spectacles	8 (4 accueils réalisés en 2019/2020)	9 communes + 1 spectacle en direct en visioconférence à l'échelle de tout le territoire	8
Partenariats financiers		Nombre de partenaires financiers/moyens	1	1	1
Inscription sur le territoire et vie associative		Nombre de bénévoles mobilisés pour l'événement	Une vingtaine de bénévoles sur l'ensemble des manifestations	15 prévus – 5 bénévoles environ sur l'ensemble des manifestations en raison du contexte sanitaire	20
Mécénat mobilisé				En recherche	En recherche
Moyens financiers emplois directs mobilisés				10 470 € à la date du 10 mars 2021	6000 €
Budget consacré à l'artistique				14 106.76€ à la date du 10 mars 2021 – reste 2 propositions à intégrer au budget réalisé.	30000 €
Nombre d'articles presse écrite et web spécialisée/généraliste			2 (Est Républicain – Diversions en 2019/2020) ; Présence de France 3 à l'ouverture du GRAND8 en 2019	4 à la date du 10 mars 2020 - Est Républicain - Grand Besançon - BVV	Envoi de communiqués de presse à une dizaine de journalistes de la presse locale

2 – Références qualitatives

LE GRAND HUIT

- Présentation des artistes invités (internationaux, nationaux, locaux) et des spectacles programmés

- Point sur les jauges des spectacles et doublement de jauges effectués (en cas de très petites jauges)
- Présentation des partenaires mobilisés et modalités de partenariat
- Répartition géographique par secteur du Grand Besançon des spectacles programmés
- Présentation du déroulement de l'inauguration et/ou de la clôture de saison
- Présentation d'un (ou des) spectacle(s) hors les murs programmé(s)
- Présentation des animations développées en amont des spectacles
- Présentation des animations lecture développées par les bibliothèques de secteurs en amont des spectacles
- Présentation de l'équipe d'organisation de la saison du Grand 8
- Analyse des publics et de satisfaction :
 - quelle origine
 - quels âges
 - degré de satisfaction
- Bilan du plan de communication réalisé.